



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS  
DU FINISTÈRE

Mai 2016

# Informations

## Langouste Rouge Reconquête

Depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la Langouste Rouge est pêchée par les pêcheurs Français sur les façades de la Manche Ouest et de l'Atlantique (de Cherbourg à Saint Jean de Luz). Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les volumes débarqués ont très fortement diminué. La production française est passée d'environ 300 tonnes en 1950 à environ 20 tonnes en 2015.

### Programme

Ce programme a été mis en place à la demande des pêcheurs professionnels qui ont constaté des captures importantes de juvéniles durant l'hiver 2014.

Commencé début 2015, le programme de reconquête de la langouste rouge a débuté par des actions de marquage des langoustes hors tailles capturées par les professionnels. Tout au long de l'année, une quarantaine de navires impliqués dans le programme ont **marqué près de 3000 langoustes** tout le long du littoral allant de Cherbourg à Saint Jean de Luz.



### Les premiers résultats

Grâce au travail de marquage et d'échantillonnage réalisé par les professionnels, un premier état des lieux de la présence de langouste a pu être réalisé. Les résultats montrent que la langouste rouge est présente sur l'ensemble de son aire de répartition historique. Bien entendu, certains secteurs connus historiquement pour une forte abondance sont aujourd'hui moins productifs qu'autrefois. Néanmoins, il est important de souligner que la langouste rouge « recolonise » actuellement l'ensemble des secteurs où elle était présente.

Pour l'instant, ce sont énormément de juvéniles (taille céphalothoracique inférieure à 11 cm) qui ont été observés et marqués.

Concernant les marquages, le **taux de recapture des langoustes est de 5%**. Ce taux, qui peut paraître faible, se situe dans les normes concernant les captures / recaptures de crustacés.

Ces premières recaptures ne permettent pas de tirer des conclusions généralisées. Néanmoins, il a pu être observé que certaines langoustes marquées étaient relativement sédentaires alors que d'autres, en moindre quantité, avaient des déplacements bien plus importants pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de milles nautiques.

Concernant la croissance, les données récoltées sont encore un peu faibles pour établir une courbe de croissance. Cependant, pour les juvéniles, **on constate une croissance** (céphalothoracique) **d'environ 10 mm par mue**.

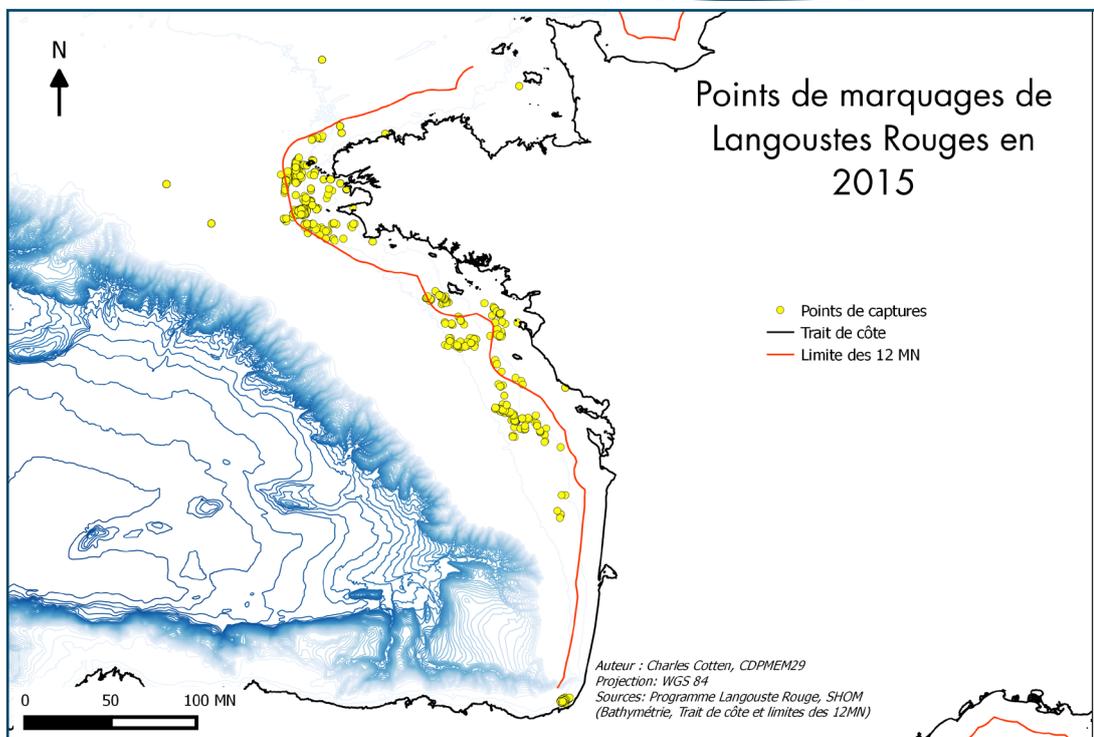


### Les travaux à venir

En 2016, les opérations de marquage vont se poursuivre avec l'ensemble des navires volontaires qui pêchent la langouste de façon régulière ou occasionnelle.

Pour mieux caractériser les classes de taille présentes dans l'ensemble des secteurs, les bateaux volontaires pourront faire de l'auto-échantillonnage de l'ensemble de leurs captures. Cette opération a pour objectif de viser à une meilleure compréhension de l'espèce aux différents stades de leur vie et de caractériser leurs habitats.

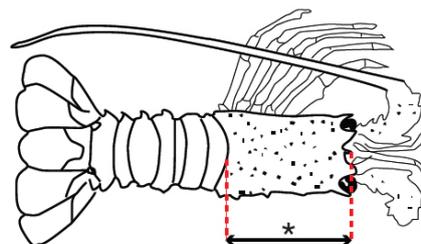
Un travail sur la caractérisation de l'habitat grâce aux connaissances empiriques des professionnels va également être mené sur l'ensemble de la zone d'étude.



**Le signalement des recaptures est très important. Il permet dans un premier temps de conforter le taux de survie de la langouste à l'issue du marquage. Mais il permet également, d'obtenir des informations sur les déplacements et la croissance des langoustes.**

Si vous pêchez une langouste marquée, notez :

- le numéro de la marque
- la date de capture
- la position de capture
- la longueur du céphalotorax\*



**Si la langouste peut être commercialisée, récupérez la marque à envoyer au Comité des Pêches, sinon remise à l'eau sur la même position géographique en lui laissant sa marque.**

## PRÉVENEZ LE COMITÉ DES PÊCHES

### Rappel de la réglementation en vigueur

Depuis 2009 : la taille minimale de capture est de 110 mm (longueur céphalothoracique)

Depuis 2011 : La pêche de la langouste rouge est interdite du 1er Janvier au 31 mars

Depuis 2016 : La pêche des femelles grainées est interdite toute l'année

*Si vous souhaitez participer au programme de marquage, n'hésitez pas également à nous contacter*  
**Erwan Quéménéur**

02-98-10-58-09/ 06-30-30-55-23  
[quemeneur.cdpmem29@gmail.com](mailto:quemeneur.cdpmem29@gmail.com)

22 avenue du Rouillen  
29500 ERGUE GABERIC

[www.comitedespeches-finistere.fr/nos-projets-territoriaux/programme-langouste](http://www.comitedespeches-finistere.fr/nos-projets-territoriaux/programme-langouste)

Comité Régional des Pêches Maritimes  
et des Élevages Marins de Bretagne



Projet labellisé



Partenaires techniques et financiers